

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution de bourses  
pour les projets jeunes**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 26 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 juin 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI  
Madame BÈLE à Madame USQUIN  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Madame USQUIN

**OBJET** : ATTRIBUTION DE BOURSES POUR LES PROJETS JEUNES

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

De nombreux jeunes Saint-Germanois souhaitent mettre bénévolement de leur temps et de leurs compétences au service d'autrui. D'autres cherchent un moyen de financer un projet culturel, sportif ou artistique personnel.

Soucieuse d'encourager ces jeunes, la Municipalité a décidé de participer à ces projets en créant, en 1988, une « bourse des projets » dont le règlement d'attribution a été réactualisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2001.

Le jury, présidé par Monsieur le Maire et composé des membres de la Commission Education - Culture - Jeunesse et Sports, doit sélectionner un ou des projets parmi ceux réceptionnés par la Ville. Ce jury s'est réuni le 21 avril dernier et propose d'accorder une bourse d'un montant de :

- 750 € aux « SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE » CAMP COMPAGNON AU MEXIQUE – Animation et soutien auprès d'enfants de 3 à 14 ans et reconstruction d'un village détruit par les dernières catastrophes naturelles.
- 1 000 € à GILLES LE ROUX – Projet Handisport pour intégrer la catégorie élite de l'équipe de France d'Athlétisme.

**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

ACCORDE une bourse d'un montant de 750 € et 1 000 € à ces projets,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC